



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA  
SOCIETE HOULALA PRODUCTION POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 2  
OCTOBRE 2025**

**DÉCISION N° DM-25-349  
EN DATE DU 29 OCTOBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Houlala Production, représentée par Monsieur Christophe Meilland dont le siège social est situé 54, rue Beaubourg – 75 003 Paris – pour l'organisation du spectacle de Thomas Croisière « Voyage en Comédie », le jeudi 2 octobre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2025-2026.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Houlala Production, représentée par Monsieur Christophe Meilland dont le siège social est situé 54, rue Beaubourg – 75 003 Paris – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle de Thomas Croisière « Voyage en Comédie », le jeudi 2 octobre 2025, dont le prix de cession est fixé à 4 305,13 € (quatre mille trois cent cinq euros et treize centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20251029-lmc1H13535H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/10/2025 Date de Publication : 29/10/2025
--

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20251029-Imc1H13535H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 29/10/2025  
Date de Publication : 29/10/2025